

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 27 Avril 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Mai prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n<sup>o</sup>. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non affranchies.

## P O L O G N E.

*De Varsovie, le 3 avril.*

DEMAIN sa majesté partira d'ici pour Grodno, où la généralité vient d'établir un certain ordre de succession dans la substitution des maréchaux, quand l'absence ou des maladies les empêchent de comparoître dans l'assemblée; alors & dans ce cas, le premier des conseillers de la confédération de la couronne portera le bâton de maréchal. Actuellement c'est Pulowski, maréchal de Volhynie, qui préside l'assemblée, en attendant l'arrivée de Wolewski, palatin de Siradie, qui doit remplacer le maréchal Potocky durant son absence, à Pétersbourg; mais les sénateurs & les ministres sont exclus de cette succession.

Le prince Poniatowsky, neveu du roi, s'est attiré l'animadversion de l'impératrice de Russie par un cartel que ce seigneur avoit envoyé au maréchal Potocky.

Suivant les dernières lettres de Pétersbourg, la souveraine de toutes les Russies n'a point consenti à la requisiion du comte d'Artois, de pouvoir garder l'*incognito* pendant son séjour dans ladite capitale, fixé à quinze jours; mais elle a nommé deux chambellans & deux gentilshommes de la chambre pour accompagner ce prince, tandis que les équipages de la cour furent envoyés jusqu'à Riga pour son service.

Le comte d'Eslerhazy a déjà présenté ses lettres de créance en qualité de ministre de Monsieur, régent du royaume de France. Les cours de Danemarck & de Suede feront de même invitées à reconnoître Monsieur en cette qualité.

## A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre particulière de Hartheim, près de Mayence, du 11 avril.*

Le roi de Prusse ayant confié le commandement de l'armée qui provisionnellement doit entourer Mayence, à son excellence le général comte de Kalkreuth, c'est demain qu'il va occuper les hauteurs de Hecktsheim, Marienborn, Drays, &c. qui serrent la place à la portée du canon. Le général françois qui y commande s'appelle Dublou; le premier ingénieur est le maréchal-de-camp Douary; le second est un membre de l'académie des sciences, nommé Meunier. On porte la garnison à 18 ou 22 mille hommes. Déjà la place manque de bois & de viande de boucherie; on a été obligé de tuer & de faler une trentaine de chevaux de cavalerie,

& c'est dans l'église de Saint-Alban qu'on fait cette opération. Cukine s'est replié sur Strasbourg.

## P R O V I N C E S - U N I E S.

*Extrait d'une lettre de Maëstricht, du 13 avril.*

Avant-hier, à une heure & demie, messieurs les commissaires députés par la convention nationale pour arrêter le général Dumouriez, ont été amenés ici sous l'escorte de 80 hommes, tant cavalerie qu'infanterie. Logés dans l'hôtel des états, chacun de ces huit prisonniers y occupe un appartement séparé & sans la moindre communication avec les autres; les portes & les fenêtres se trouvent pourvues de bonnes ferrures; huit sentinelles sont postées à l'entour de l'hôtel, une à la porte de chaque chambre, & deux dans le jardin.

Hier au soir, on amena encore ici dix autres individus, tous fortement garottés, au nombre desquels se trouvent quatre personnes de distinction. On dit que leur intention étoit d'ôter la vie à Dumouriez, d'une manière ou d'autre. L'un de ces prisonniers, que l'on dit être membre de la convention nationale, a été transféré à l'hôtel des états; mais les neuf autres sont détenus dans la prison militaire. Ils seront, dit-on, transférés d'ici à Vienne.

## B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 13 avril.*

Aujourd'hui, après-midi, quatre navires hollandois sont arrivés ici; leur charge consiste en grosse artillerie pour le service des armées respectives.

Le bulletin officiel de l'armée impériale & royale, daté du 9 avril, contient ce qui suit:

« Il ne s'est rien passé à l'armée. L'ennemi a été obligé, lors de sa retraite de Bruges, d'abandonner 13 bâtimens qui mouilloient dans le canal. D'après l'inventaire qui vient d'être fait de leur cargaison, 8 de ces bâtimens ou cutters étoient chargés de 66 canons, tant de bronze que de fer, de 2 obus, de 2 mortiers, de boulets, de poudre, &c. Les cinq autres étoient chargés de farine & d'avoine.

» Du 7 au 8, il ne s'est rien passé à l'armée.

» L'ennemi ayant quitté le camp de Maulde pour se jeter dans ses forteresses, & tous les avis étant d'accord que, dans ce moment, il est hors d'état d'avoir une armée assez considérable en campagne pour pouvoir secourir ses places fortes,

il a été résolu d'investir & de bloquer la ville de Condé, que sa situation & ses ouvrages rendent d'une importance majeure pour les Pays-Bas. C'est dans cette vue que, dès le 8, on prévint l'ennemi que la trêve ne subsistait plus.

» Le 9, l'armée quitta son poste près de Mons, & alla se camper sur les hauteurs de Quievrain, ayant devant elle le ruisseau de Hainelle, Crépin, Quievrain & Boisfiaux, tandis que l'aile droite s'appuyait sur Henfies; les troupes légères qui s'étoient portées en avant, couperent la communication avec Valenciennes. Le quartier-général fut transféré à Bouffu. Le corps du général-comte de Clairfayt alla occuper différents camps près de Maulde, Bruille & Saint-Amand. Une partie de ce corps est restée dans le camp de Tournay pour observer la forteresse de Lille. Le corps aux ordres du lieutenant-feld-maréchal de la Tour a pris poste près de Bertigny, pour observer & occuper la garnison de Maubeuge.

» Le corps de troupes prussiennes aux ordres du lieutenant-général de Knobelsdorff, est arrivé aux environs de Tournay.

*Extrait d'une lettre particulière d'Anvers, du 15 avril.*

Les conférences entre les puissances coalisées ont commencé ici le 8 de ce mois. J'ai eu l'occasion d'être exactement informé de ce qui s'y est passé. Vous connoissez les personnages qui y ont comparu.

On a mis en délibération, dès le 9, quel parti prendre au sujet de la France, sur-tout d'après le changement survenu dans le système, depuis l'aventure de Dumouriez & des traîtres qui l'ont suivi.

Les Anglois & les Autrichiens ont voté pour qu'on abandonnât les François à leur propre sort, depuis qu'ils se tiennent sur la défensive dans le Nord, sauf à les chasser de l'Allemagne, de la Savoie & de Nice; & qu'on devoit espérer que les efforts des royalistes & des constitutionnels seroient suffisants pour remettre le régime monarchique sur pied dans ce royaume. Mais l'avis contraire, soutenu par les Prussiens & le stadhouder de Hollande, a prévalu; il a été décidé de suivre le plan d'une campagne offensive, & de faire une attaque par tous les côtés à la fois sur la France elle-même.

Le second point qu'on a traité, a été la manière d'attaquer; celle qu'on a suivie l'année dernière a été trouvée mauvaise, & a été rejetée. On ne s'enfoncera pas dans l'intérieur; mais on attaquera le plus de villes frontières qu'on pourra à la fois; on tâchera d'attirer sur les frontières, par ces attaques multipliées, toutes les forces des patriotes François, & de diminuer d'autant la résistance de ceux-ci contre les royalistes du dedans. Les villes frontières, qu'on espère de conquérir ainsi, présenteront autant de points d'appui, d'où l'on se dirigera suivant les circonstances. Les flottes angloises, espagnoles, russes & hollandoises formeront par mer une chaîne, qui commencera d'Ostende, passera par la Manche, & qui dominera le détroit de Gibraltar & toute la Méditerranée. Ces flottes procureront tout l'appui qu'elles pourront aux insurgens royalistes, qu'on espère y trouver & encourager sur les côtes maritimes de la France.

La conclusion de tout cela, est que les puissances coalisées se flattent de mettre ainsi les républicains de la France aux gous. Dès le 12, le résultat de ces conférences a été envoyé aux cours intéressées.

En conséquence, toutes les troupes angloises qui se trouvent dans le Brabant, se sont mises en marche d'Anvers le 12, avec leurs canons & leurs bagages, au nombre de 4000 hommes, par Lokeren pour Gand; & quelques autres troupes angloises y ont été embarquées, ayant leur destination pour Ostende.

Les vues & les espérances de vos ennemis se tournent sur Dunkerque. Le corps de troupes hanovriennes, qui étoit arrivé le 6 dans la province d'Overyssel, aux ordres du général Van den Busche, y a reçu ordre de marcher sur Emmerik, où il passera le Rhin, & dans ce moment il doit avoir rejoint l'armée combinée.

*De Midelbourg, le 6 avril.*

Avant-hier après-midi, une escadre angloise, composée de sept frégates & de quatre navires de transport, est arrivée à la rade de Fleissingue avec un renfort de 2000 hommes de troupes britanniques. Hier, ce convoi ayant remis à la voile, dirigea son cours vers l'Eicaux, afin de débarquer ces troupes à Anvers.

## FRANCE.

### NOUVELLES DES ARMÉES.

*De Wissenbourg, le 18 avril.*

Notre armée tient une position très-avantageuse: de tous côtés on élève des batteries, on fait des abattis, on coupe les ponts, toutes les avenues sont rendues impraticables, tellement qu'un petit nombre de républicains suffira pour arrêter la nombreuse cavalerie de nos ennemis.

Rheinzbarn est rempli de scélérats, qui nous vendent de criminellement. Le brave Houchard en a déjà fait enlever quelques-uns qui attendent en ce moment, dans les prisons, la juste punition de leur perfidie.

Avant-hier, la municipalité de Landau reçut une lettre anonyme par la poste de Manheim. Les habitans y étoient sommés de se rendre à Louis XVII, de faire amende honorable, & d'envoyer une députation à Condé pour le mander pardon, sans quoi ils périroient tous par le fer & par le feu. On prétend que cette lettre est écrite par un nommé Buligny, ingénieur, qui a déserté cette place. Il faut que nos ennemis se sentent bien foibles pour recourir d'aussi petits moyens.

Custine n'est pas encore de retour de l'armée de la Moselle.

*Du quartier-général de Spire, le 8 avril. (Rapport des ennemis de la jonction faite au commandant de Landau).*

La nouvelle que Dumouriez, au lieu d'aller à Paris aux ordres des commissaires de la convention nationale, qui étoient venus le faire arrêter, avoit envoyé ceux-ci, comme prisonniers d'état, au prince de Cobourg à Mons, proclamé le dauphin roi de France à la tête de son armée, & s'étoit mis en marche sur Paris, après avoir conclu une trêve avec le prince de Cobourg, décida le général Wurmsler, commandant sur le Haut-Rhin, d'inviter le général Gillot, commandant à Landau, à une entrevue. A cet effet, il envoya le comte de Gallenberg, accompagné d'un trompette, vers Landau. Le général Gillot accepta la proposition, & fixa l'endroit, dit Freitshausen pour le rendez-vous. Le général Wurmsler s'y rendit, avec lui le colonel-prince de Hohenlohe, le général Klinglin, servant dans son corps d'armée, quelques autres officiers & six hussards. Le commandant de Landau, accompagné de huit officiers, y arriva en même tems. Après les salutations d'usage, on régnoit la plus grande politesse, tous les officiers s'éloignèrent de six pas, & la conférence commença entre les deux généraux-commandans, en présence du prince de Hohenlohe & du général Klinglin, du côté des Autrichiens, & d'un seul officier du côté des François. Le général Wurmsler parla avec beaucoup de force des motifs de cette entrevue, & représenta au général François que son corps d'armée, joint à celui des Prussiens, sous le prince de

Du 25 avril.

Une députation du département de Gemmappe a été admise dans le sein du conseil ; elle a demandé asyle & fraternité pour les malheureux Belges, que le rétablissement de la tyrannie autrichienne a chassés de leurs foyers. Le président, après leur avoir adressé des paroles de consolation, & ranimé leurs espérances par le tableau d'un avenir plus heureux, a donné à chacun d'eux le baiser de paix.

D'après la lecture d'une lettre circulaire du comité de salut public & un réquisitoire de Réal, le conseil a arrêté qu'aucun cheval de luxe ne pourra sortir de Paris sans un passe-port.

Un membre avoit effacé sa signature à la pétition sur le rappel des vingt-deux : les raisons qu'il a données de cette rétractation, n'ont pas paru plaire au conseil ; il a été censuré comme lâche & menteur. L'extrait du procès-verbal sera envoyé à sa section.

On a lu plusieurs adresses de la société de Digne. Les citoyens qui la composent, sont disposés à se lever & à voler au secours de Paris, si cette ville réclame leur assistance. Dans un écrit intitulé : *Le dernier Mor aux Riches*, ils invitent les citoyens aisés à contribuer de tous leurs moyens à sauver la patrie. Le conseil a renvoyé ces différentes lettres à son comité de correspondance.

## CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Lassource).

Suite de la séance du jeudi 25 avril.

Sur le rapport du comité d'instruction, on met à la disposition du ministre de l'intérieur les fonds nécessaires pour la continuation des travaux sur la place de la liberté, emplacement de la bastille : on décrète que le coffret de fer, posé sous la base de l'obélisque de cette place, sera retiré ; qu'on en ôtera les médailles qui portent les emblèmes de la royauté ; qu'on remplacera ces médailles par d'autres analogues au gouvernement républicain, & que le coffret, muni des nouvelles médailles, sera remis à sa place.

L'accusateur public du tribunal criminel du département de l'Ardèche, écrit que ce tribunal vient de condamner à la mort quatre complices de Dusallant ; il réclame, pour de nouvelles procédures, quelques pièces qui ont dû se trouver au greffe de la ci-devant haute-cour à Orléans. Cette lettre est renvoyée au comité des décrets.

Le comité de commerce & d'agriculture, chargé de présenter un projet sur les subsistances, n'a pu s'accorder sur aucun. Le plan des corps administratifs de Paris porté en principe que tous les citoyens ont un droit égal aux productions de la terre, moyennant une juste indemnité en faveur de celui qui a récolté ; en conséquence de ce principe, l'on taxe le grain à 30 francs le septier, pesant 240 livres. Fabre d'Eglantine, pensant que la taxe ameneroit la famine, a conçu un autre plan, qui a pour base la formation de greniers d'abondance dans chaque district. Lecoindre soutient que les greniers d'abondance n'ameneroient pas moins infailliblement la famine que la taxe combattue par Fabre. — Enfin, un troisième plan, proposé par un autre membre, est fondé sur l'obligation imposée aux fermiers & laboureurs de ne vendre que dans les marchés, & par tiers, dans un certain espace de temps, la totalité de leurs grains, leur nécessaire excepté. — La convention ordonne l'impression de tous les projets, & en ajourne la discussion à samedi prochain.

Le ministre de la justice écrit qu'il a fait mettre à exécution

henlohe, n'étant qu'à une lieue & demie, pourroit entreprendre à toute heure le siège de la place ; qu'il seroit fâché d'être, malgré lui, la cause de la ruine de la ville & de ses habitans, au cas qu'elle ne lui fût pas livrée de bon gré, comme il l'invitoit de le faire ; que la ville ne lui ayant pas été remise par le roi, il dépendoit de lui de faire cesser les calamités, suites du régicide, par son accession volontaire, comme Dumouriez l'avoit déjà fait avec son armée ; qu'il pourroit acquérir, par cette démarche, autant de mérite que de gloire ; qu'il devoit songer à ce qu'il devoit à son nouveau roi Louis XVII, & prouver à celui-ci la même loyauté avec laquelle il avoit servi (comme tout le monde le savoit), pendant plusieurs années, le roi injustement exécuté ; qu'il seroit traité au mieux, ainsi que la ville & tous ceux qui embrasseroient la bonne cause, & que lui (Wurmser) les recommanderoit fermement à S. M. I. & R. ; mais que, dans le cas d'un refus, il ne lui seroit pas difficile d'obtenir par la force la fin de ses propositions. Le général Gillot répondit avec autant de décence que de modestie, & déclara que la ville lui ayant été confiée par la nation, il ne la rendroit qu'avec la vie. Il demanda à présenter ses officiers au général Wurmser, répéta en leur présence les propositions du général ennemi & sa réponse. Les deux partis prirent enfin congé, l'un de l'autre, de la manière la plus honnête. En partant, un officier français s'écria : *adieu, notre général ne fera pas un Dumouriez.*

De Longwy, le 20 avril.

On fait entrer dans cette ville tous les fourrages & ce que l'on peut amasser de vivres dans les environs. On avoit pris la même mesure l'année précédente, elle avoit été funeste ; mais elle n'a pas le même motif aujourd'hui ; la cavalerie ennemie faisant beaucoup d'incursions dans cette partie de la France, il est prudent de lui dérober sa proie & nos ressources. Le camp de Fontoy est levé. On le leva aussi lors de l'invasion des Prussiens. C'est le général Duval qui commande à Metz.

De Paris, le 27 avril.

Il vient de se tenir un conseil de guerre à Valenciennes, pour savoir si on attaqueroit l'ennemi, ou si l'on resteroit sur la défensive ; il s'est décidé pour ce dernier parti, jusqu'à ce que l'armée soit recrutée & organisée.

Les administrateurs du département de Maine & Loire ont fait arrêter plusieurs voitures chargées des déprédations & de vols commis par les soldats de l'armée aux ordres du général Berruyer, qui leur a témoigné sa reconnaissance de cette mesure. (*Extrait des Affiches d'Angers.*)

Il paroît certain que bientôt Dunkerque va être attaqué par terre & par mer. Le ministre a envoyé un courrier pour en prévenir les habitans, & les engager à se tenir sur leurs gardes. Les Dunkerquois se préparent à établir des batteries flottantes pour s'opposer à l'attaque de la rade ; ils travaillent jour & nuit à construire des retranchemens. Les Anglois voient avec peine un port qui leur a toujours été funeste ; mais il faut espérer que les braves Dunkerquois s'ensévriront plutôt sous leurs ruines, que de souffrir que ce port tombe au pouvoir de nos ennemis.

Le colonel Miazinski n'ayant point toutes les pièces qui lui sont nécessaires pour la justification, a demandé au tribunal révolutionnaire un délai de huit jours. L'accusateur public entendu, sur son réquisitoire, le tribunal a ordonné qu'il sera sursis à la cause de Miazinski jusqu'au 6 du mois de mai.

tion la loi qui ordonne l'élargissement des prisonniers pour dettes.

Séance du vendredi 26 avril.

Les citoyens Dubois-Dubais & Briet, commissaires de la convention sur la frontière du Nord, écrivent de Valenciennes, en date du 24 avril, une lettre conçue en ces termes :

« Citoyens, nos collègues, nous n'avons rien de nouveau à vous mander, si ce n'est que l'ennemi a replié de quelques milles ses postes, & a changé la position d'un de ses camps. A force de soins & d'efforts, nous avons pourvu aux approvisionnements de l'armée, qui manquoient absolument à notre arrivée, & dont la disette se feroit encore sentir, si nous n'avions pris sur-le-champ les mesures les plus promptes & les plus efficaces. La convention apprendra avec plaisir que les armes nous arrivent journellement avec assez d'affluence, & qu'elles sont belles. Nous joignons ici la copie d'une lettre adressée par le général Cobourg à Dampierre : elle concerne nos collègues; la convention la jugera. Nous croyons toujours que les desseins de l'ennemi ne sont pas bien redoutables, & qu'il désespère de pouvoir obtenir quelque succès sur cette frontière. Nous ne perdons pas de vue la ville de Condé; la lettre que nous avons adressée au commandant de cette place, & que nous joignons ici, vous le prouvera ».

La lettre de Cobourg est ainsi conçue :

A M. le général Dampierre, commandant en chef l'armée française.

« Je vous envoie ci-joint des lettres de M. Beurnonville & des autres messieurs détenus à Maëstricht, vous priant de m'en donner reçu, & de les faire parvenir exactement à leur adresse : ils sont fort inquiets de ne point recevoir de nouvelles de leurs familles. Je souhaiterois que vous leur en pussiez procurer, & je crois que la voie la plus sûre seroit de me les faire parvenir à moi : j'aurai soin de les expédier religieusement, & serai charmé de voir tranquilliser ces messieurs ».

Le maréchal, commandant en chef l'armée impériale & royale & de l'empire romain, le prince de SAXE-COBOURG.

Les commissaires de la convention vers les Pyrénées, écrivent de Perpignan, en date du 21 avril, que la veille 1800 hommes, sous les ordres des généraux Vittot & Quentin, étoient partis pour tenter de débûquer l'ennemi qu'on supposoit être encore à Arles; mais au moment où cette troupe se dirigeoit sur une colonne vers le pont de Ceret, l'ennemi s'est déployé sur les hauteurs, & par la supériorité du nombre & de la position, il nous a obligés de faire retraite avec désordre & avec perte de 100 hommes au moins. Les généraux ayant montré dans cette affaire l'impéritie la plus évidente, les commissaires leur ont ordonné de se rendre au quartier-général pour y attendre suspension ou destitution, s'il y a lieu. Les commissaires sont arrivés à Perpignan au moment où cet échec venoit d'y répandre une grande consternation; leur présence a inspiré de la confiance & a rétabli le calme; la ville a été mise en état de siège, on a nommé un commandant temporaire; faute d'artilleurs de ligne, on a mis en réquisition les quatre compagnies de canonniers volontaires formées dans cette ville; on a requis toutes les communes voisines de transporter à Perpignan toutes les subsistances dont l'ennemi pourroit s'emparer; enfin l'on a envoyé au quartier-général, à Toulouse, pour obtenir de prompts secours.

Toutes ces pieces sont renvoyées au comité de salut public.

D'après une lettre des commissaires dans le département du Loiret, la convention déclare que la ville d'Orléans n'est plus en état de rebellion.

Le comité des monnoies, par l'organe de Cussy, présente un projet de décret, qui est adopté, & dont voici les principales dispositions :

1°. Les monnoies de cuivre & de bronze porteront pour empreinte une table, sur laquelle seront gravés ces mots : Les hommes sont égaux devant la loi; au-dessus de la table sera un œil rayonnant, aux deux côtés une grappe de raisins & une gerbe bled; la légende sera République française, & l'exergue désignera l'armée de la république en chiffres romains.

2°. Le revers montrera une balance dont les bassins sont en équilibre, jointe à une couronne civique & surmontée du bonnet de la liberté; la valeur de la piece sera gravée dans la couronne; les mots, liberté, égalité, seront la légende; l'exergue contiendra le millésime de l'année en chiffres arabes, &c.

Sur un rapport de Cambon, la convention autorise le comité des finances à se procurer des pieces de monnaie étrangère, pour payer les couriers extraordinaires que nous envoyons dans les pays où nos assignats n'ont pas cours.

Le ministre de la guerre écrit que plusieurs généraux & commissaires-des-guerres, mis en état d'arrestation, sont entrés dans les prisons de l'Abbaye.

Barrère annonce que deux membres du comité de salut public confèrent en ce moment avec le ministre de la guerre, les six adjoints & le commandant de Paris, sur les moyens d'envoyer contre les rebelles de la Vendée des forces imposantes. Barrère ajoute que les Autrichiens ont répandu avec profusion, vers les bords de nos camps, des imprimés en mauvais français, dans lesquels on dit que c'est pour rétablir la paix en France que les rois sont coalisés, & que la nation française n'a pas assez de ressources pour soutenir une campagne. Ces insinuations perfides ont amolli quelques soldats: pour en prévenir des effets plus étendus, Barrère propose une proclamation aux armées; cette proclamation est vivement applaudie, on l'adopte, & l'on en ordonne l'impression, la traduction & l'envoi par des couriers extraordinaires.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792, Lettre M.

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 26 avril 1793, l'an 2°. de la république.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2070. 72 1/2. 75.
Portion de 1600 liv.....	1280.
Idem, de 100 liv.....	84.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	418. 19.
Emprunt de déc. 1782, quittance de finance..	6. 3 1/2. 4 1/4 p.
Emprunt de 125 millions, déc. 1784.....	5. 1/4. 1/2. 1/4 p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	.....
Idem, sans bulletin.....	1 1/2. 1 1/4 p.
Idem, sorti en viager.....	1/2. 1/4 p.
Bulletins.....	69.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	5. 4 1/2. 4 1/4 p.

CONTRATS.

Premiere classe, à 5 pour 100..	79 1/2. 79 1/2. 80. 79 1/2.
Seconde classe, à 5 p. 100. suj. au 15°.....	72 1/2. 72 1/2.
Troisième classe, à 5 pour 100 suj. au 10°...	69. 69 1/4. 69.